



CMAS

CONFÉDÉRATION MONDIALE
DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

WORLD UNDERWATER FEDERATION

**CMAS
NAGE AVEC PALME
COUPE DU MONDE LD
REGLEMENT**

(Version 2006/01)

1 Compétitions

- 1.1 La Coupe Continentale des clubs Longue Distance est composée de 3 compétitions minimum sur une distance de 6 km minimum à 12 km maximum. Son but est de promouvoir la nage avec palme en Longue Distance, sous les règles de la CMAS *pour les catégories seniors et juniors*
- 1.2 La dernière compétition de la Coupe sera la « Super Finale ».

2 Organisation

- 2.1 Le calendrier des épreuves de la Coupe sera décidé par la Commission de nage avec palme de la CMAS et sera diffusé par la CMAS HQ.
- 2.2 L'organisateur d'une épreuve devra avoir reçu l'accord de son autorité de tutelle au sein de sa fédération nationale ou autorités décentralisées de la fédération nationale
- 2.3 chaque organisateur devra diffuser le règlement particulier avec tous les renseignements nécessaires (prix de l'hébergement inclus) à la CMAS CNP et à toutes les fédérations affiliées à la CMAS au plus tard 10 semaines avant l'événement. A charge aux fédérations de diffuser les informations aux clubs
- 2.4 Pour chaque épreuve, un délégué de la Commission Nage avec palme sera nommé ainsi qu'un juge arbitre international.
- 2.5 Le Juge arbitre sera responsable de la surveillance de l'organisation de la compétition ainsi que du déroulement des compétitions selon les règles de la CMAS.
- 2.6 Le juge arbitre prendra des mesures sur toutes les questions surgissant sur le site de compétition qui exige une action immédiate
- 2.7 Pour toute les compétitions de la Coupe Continentale, le délégué nommé par la CINP sera spécialement responsable pour la sécurité des nageurs. Il a le droit de prendre n'importe quelle décision nécessaire en ce domaine.
- 2.8 Le délégué de CMAS consultera l'organisateur pour toutes les questions concernant la sécurité et lui fournira toutes les garanties sur la qualité de l'eau et les assurances

3 Classement

- 3.1 Il y aura un classement différent pour les hommes et les femmes.
- 3.2 Pour chaque manche de la Coupe, le classement sera fera de la façon suivant :

1 ^{er}	20 points
2 ^{ème}	17 points
3 ^{ème}	15 points
4 ^{ème}	14 points

et ainsi de suite jusqu'à la 16^{ème} place qui recevra 2 points.
Tous les autres nageurs qui auront terminé l'épreuve recevront 1 points.

4 Classement général

- 4.1 Les compétiteurs peuvent participer à toutes les manches de la Coupe du Monde .
- 4.2 Le classement général individuel se fera par addition des deux meilleurs résultats et du résultat de la « Super Finale ».
- 4.3 Pour figurer dans le classement général de la Coupe du Monde, les nageurs devront obligatoirement avoir nagé la « Super Finale » et au minimum deux épreuves de la Coupe du Monde .
- 4.4 En cas d'ex æquo, le résultat de la « Super Finale » les départagera.
- 4.5 Le classement des clubs se fera par l'addition des points des trois (3) meilleurs nageurs/nageuses (classement séparé) à l'issue de la « Super finale » (une équipe = 3 hommes ou 3 femmes).
- 4.6 La proclamation des résultats sera :
 - classement individuel Dames
 - classement individuel Messieurs
 - classement club Dames (équipe de 3)
 - classement club Messieurs (équipe de 3)

5 Participation

- 5.1 L'organisateur pourra limiter le nombre des nageurs pour des raisons de sécurité.
- 5.2 Seuls les nageurs classés dans au moins à 2 épreuves de la Coupe du Monde pourront participer à la « Super Finale ».
- 5.3 L'organisateur pourra accepter des nageurs « non qualifiés » à participer à la « Super Finale » mais ils ne pourront en aucun cas entrer dans le classement final. Un classement indépendant sera fait.

6 Engagements pour les épreuves de la Coupe du Monde

- 6.1 Les engagements préliminaires seront adressés à l'organisateur et à la Commission Nage avec Palme de la CMAS au plus tard 4 semaines avant l'événement.
Après ce délai, une pénalité sera appliquée.
- 6.2 Les engagements nominatifs seront adressés à la fédération organisatrice au plus tard 15 jours avant le premier jour de la compétition. L'organisation envoie la liste des participants à la CMAS HQ.
- 6.3 Les forfaits pourront encore être annoncés 5 jours avant la compétition.
- 6.4 Un droit de 50 € sera versé à la CINP pour nageur qui déclare forfait après le délai de 5 jours avant le début de la compétition. Cette règle sera appliquée si il n'y a pas de remplaçant au nageur qui a déclaré forfait.

7 « Engagement pour la Super Finale »

- 7.1 La liste des nageurs autorisés à participer à la « Super Finale » sera diffusée par la CINP aussi vite que possible après la dernière épreuve de la Coupe du Monde, au plus tard 10 jours après la dernière compétition de qualification. Cette liste sera établie par l'organisateur de la dernière épreuve avant la « Super Finale » et envoyée à la Commission Nage avec Palme de la CMAS qui en publiera la liste avant la compétition finale (par fax, E-mail, site CMAS etc...)
- 7.2 Les engagements nominatifs seront adressés à l'organisateur au plus tard 15 jours avant le début de la compétition. L'organisateur enverra la liste définitive à la CMAS HQ.
- 7.3 Les forfaits pourront encore être annoncés 5 jours avant le premier jour de la compétition.
- 7.4 Un droit de 50 € sera versé à la commission Nage avec Palme et à l'organisateur pour nageur qui déclare forfait après ce délai de 5 jours.
- 7.5 Cette règle sera appliquée si il n'y a pas de remplaçant au nageur qui a déclaré forfait

8 Récompenses

- 8.1 Pour chaque compétition de la Coupe du Monde
 - 8.1.1 Les médailles Or, argent, Bronze hommes et dames seront fournies par l'organisateur
 - 8.1.2 Une reconnaissance financière pourra être remise à la discrétion de l'organisateur
 - 8.1.3 Tous les participants recevront un prix
- 8.2 Pour le classement général après la « Super Finale »
 - 8.2.1 la CMAS fournira les médailles (or, argent et bronze) pour les catégories suivantes :
 - classement individuel Dames
 - classement individuel Messieurs
 - classement par club Dames (pour chaque membre de l'Equipe)
 - classement par club Messieurs (pour chaque membre de l'Equipe)
 - 8.2.2 Une reconnaissance financière pourra être remise à la discrétion de l'organisateur
 - 8.2.3 Chaque club recevra un prix (à la charge de l'organisateur)

9 Officiels

- 9.1 Chaque équipe fournira, à ses propres frais, un juge national ou international.
- 9.2 Les noms des juges devront être fournis à l'organisation en même temps que les engagements nominatifs.
- 9.3 Le Juge Principal sera proposé pour accord à la Commission Nage avec Palme par la Fédération Organisatrice.
- 9.4 L'organisateur prendra à sa charge les autres juges.

10 Règles financières

- 10.1 Les compétitions sont organisées sous le contrôle exclusif de la CMAS. Tous les droits sont la propriété de la CMAS.
- 10.2 La Commission Nage avec Palme de la CMAS confiera l'organisation de la compétition à la Fédération Nationale après avoir reçu les documents de demande officielle.
- 10.3 L'autorisation d'organiser la manifestation sera effective seulement lorsque le contrat entre la CMAS et la Fédération Nationale sera signé.
 - Le contrat devra être signé par le Président de la Fédération
 - Versement d'un droit de 100 euros
- 10.4 Si la Fédération nationale annule la manifestation, le droit de 100 euros ne sera pas restitué.
- 10.5 La Fédération organisatrice de chaque épreuve de la Coupe du Monde devra fournir :
 - Transport de l'aéroport ou la gare au lieu d'hébergement aller et retour des participants, du délégué de la CMAS et du juge arbitre.
 - Prise en charge du séjour en pension complète (2 ou3 nuits) pour le délégué CMAS, le juge Arbitre, le Président de la CINP ou son représentant.

11 Résultats

- 11.1 Chaque Fédération organisatrice doit envoyer :
 - 1 copies des résultats complets à chaque club participant, au Président de la CINP, au juge arbitre CMAS et envoyer une copie à la CMAS HQ, dans les meilleurs délais.
 - Le Juge Arbitre devra envoyer à la Commission Nage avec palme un rapport (avec photos si possible) dans les meilleurs délais.

12 Réclamations

- 12.1 Le règlement international de nage avec palme de la CMAS sera appliqué.